Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213500283-20261027-2026_62-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Boistrudan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/10/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 27/10/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 9 Octobre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Boistrudan s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RAUFLET Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/10/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/10/2026.

Présents : Mmes : GUILLOUET LEGRAND Estelle, LUCAS Elodie, MODICOM Christelle, RENOUARD Magalie, TISLER Viviane, YEH Angèle, MM : BELMONT Yann, FALOURD Bruno, GERARD Aymeric, GUEGAN Romuald, GUERLAVAIS Julien, RAUFLET Didier, YANG Paul

Excusé(s) : Mme BRUNEL Corinne, M. VISSEICHE Roland

A été nommé(e) secrétaire : M. GUEGAN Romuald

2026-62 – Finances : Avenant LABBÉ géomètre

Lors du lancement du marché public pour la création du Lotissement « La Clé des Champs », Monsieur LABBÉ géomètre à valider son acte d'engagement pour 22 lots le 30/10/2017.

Au dépôt du Permis d'aménager le 23/12/2024, il a été rajouté un lot, et de l'indice géomètre expert suite à la signature du marché en 2017. Il convient de faire un avenant pour modifier le montant du marché initial du Géomètre.

Montant du marché initial : 9 600 HT soit 11 520 TTC

Plus-value au marché :

- 200 euros HT bornage pour le 23ème lot
- 100 euros HT plan vente du 23ème lot
- Indice géomètre expert entre novembre 2018 et juin 2026 de 1.17 = 1 326 HT de mise a jour
-

Le nouveau montant du marché est donc de **11 226 HT - % d'écart introduit par l'avenant : 16.94 %**

Le conseil municipal par vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

- *Accepte l'avenant N° 1 pour Monsieur LABBÉ Géomètre*
- *Autorise Mr le Maire à effectuer les démarches y afférant.*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/10/2026
Le Maire
Didier RAUFLET

MAIRIE DE BOISTRUDAN 35150

Le secrétaire de séance
Romuald GUEGAN